

Paris, le 25 mars 2022

Transparence, transparence ? Est-ce que j'ai une gueule de transparence ?

Un article publié hier dans *Le Monde* est venu corroborer ce qui se murmurait dans certains milieux : le ministre de la Justice a, en dernière minute, censuré plusieurs propositions de nomination de février dernier, notamment celle d'un magistrat appelé à exercer les fonctions sensibles de coordonnateur des juges d'instruction du pôle financier au tribunal judiciaire de Paris.

La pratique du contrôle par le garde des Sceaux des propositions de nominations de magistrats n'est pas rare. Elle est même légale puisque ces propositions sont soumises en son nom à l'avis du Conseil supérieur de la magistrature. Pour légale qu'elle soit, cette pratique n'en est pas moins censée s'inscrire dans le respect de l'indépendance de la Justice. Or, ce contrôle direct du garde des Sceaux prend un tout autre sens quand il s'agit de proposer – ou s'abstenir de proposer – un magistrat pour l'un des postes les plus exposés de la magistrature, amené à connaître d'affaires hyper sensibles, et que le magistrat initialement envisagé a déjà subi à de multiples reprises l'ire d'hommes politiques influents. Cette censure émane t-elle de la place Vendôme ou de l'Elysée ? L'article du *Monde* évoque une manœuvre du candidat Emmanuel Macron pour tenter de flatter Nicolas Sarkozy, ce qui ne peut être exclu, les propositions passant également au filtre de l'Elysée – ce qui est, au demeurant, plus discutable.

Quoiqu'il en soit, cette censure illustre encore, s'il en était besoin, le manque de garanties dans le processus de nomination des magistrats – pas seulement au parquet – et les trop faibles pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature pour contrôler ce que fait l'exécutif. En l'état actuel de nos institutions, rien ne permet de limiter l'exécutif quand il décide de s'affranchir des principes qui devraient régir toute société démocratique – la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice, notamment – en tentant de choisir les juges amenés à instruire des affaires en matière économique et financière

Il s'agit pourtant du même ministre de la Justice que celui qui a, lors de son discours d'investiture, affirmé « *Je veux avancer sur un projet qui me tient à coeur : l'indépendance de la justice* ». Le même président de la République que celui qui a expliqué, lors du lancement des états généraux de la Justice qu'il était essentiel de garantir « *l'indépendance nécessaire à l'impartialité de la justice, qui sont le fondement de la confiance de nos concitoyens* ». Que dire, tant les pratiques de l'un et de l'autre sont éloignées de leurs déclarations ? Après les conflits d'intérêts du ministre, le désintérêt voire la méfiance du président de la République vis-à-vis d'une institution judiciaire dont il est censé garantir l'indépendance, voici venues les ingérences directes dans les nominations, nouvelle atteinte décomplexée à l'indépendance de la justice.